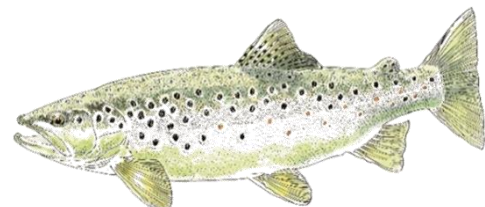




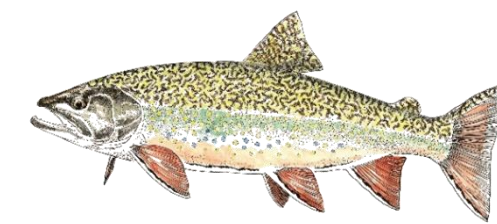
CALENDRIER 2024 DES LACHERS DE TRUITES EN COURS D'EAU



Truite fario (TRF)



Truite arc-en-ciel (TAC)



Saumon de fontaine (SDF)

Cours d'eau	Catégorie piscicole	Secteurs	AAPPMA	Quantités	Observations	Espèces
SECTEUR NORD						
Le Curé	2 ^{ème}	Bouhet	Carpe Aunisienne	150 kg	100 kg à l'ouverture + 50 kg semaine 12.	TAC
Le Canal Marans-La Rochelle		Andilly (côté bief sud des écluses) et Rompsay	Amicale du Gardon Rochelais	250 kg	1 lâcher de 250 kg à l'ouverture dont 150 kg à Rompsay (Périgny) et 100 kg à Andilly	
La Gères		De la salle du Lavoir à Surgères jusqu'à l'église de Saint-Pierre-la-Noue	Gardon Aigrefeuillais	211 kg	72 kg à l'ouverture + 2 x 46 kg semaines 11 et 12 + 1 x 47 kg semaine 14.	
Le Virson		En aval du Lac de Frace à Aigrefeuille d'Aunis, près du parking du lac.		93 kg	32 kg à l'ouverture + 2 x 20 kg semaines 11 et 12 + 1 x 21 kg semaine 14.	
SECTEUR EST						
La Boutonne	1 ^{ère}	De la limite départementale avec les Deux-Sèvres jusqu'à la confluence avec la Brédoire et le ruisseau du Roi	Vairon Boutonnais	900 kg	300 kg à l'ouverture + 250 kg semaine 12 + 250 kg semaine 15 + 100 kg semaine 17.	TAC, TRF
		De Nuailly/Boutonne au pont du Faubourg Taillebourg à Saint-Jean-d'Angély, Canal Saint-Eutrope compris	Pêcheurs Angériens	850 kg	650 kg à l'ouverture + 200 kg semaine 13.	TRF, SDF
	Aire de loisirs d'Antezant-la-Chapelle	200 kg		2 x 100 kg semaines 15 et 16.	TAC	
2 ^{ème}	Du Quai Saint-Jacques à Saint-Jean-d'Angély jusqu'au pont de l'autoroute A 10 face au lieu-dit « La Sablière » (commune de Ternant)	200 kg		1 lâcher à l'ouverture.	TAC	
La Nie	1 ^{ère}	Entre Saint-Martin-de-Juillers (lieu-dit l'Epervier) et Saint-Jean-d'Angély	Truite des Touches	150 kg	1 lâcher à l'ouverture.	TRF, SDF
		Loiré-sur-Nie		20 kg	1 lâcher à l'ouverture.	TAC
L'Antenne	1 ^{ère}	De Cressé à l'ouvrage de Bagnizeau	Gaule Mathalienne	480 kg	280 kg à l'ouverture + 200 kg semaine 17.	TRF, TAC
Le Briou		De l'ouvrage de Bagnizeau au Seure		859 kg	553 kg à l'ouverture + 2 lâchers de 153 kg chacun semaines 12 et 16.	TAC, TRF, SDF
Affluents de l'Antenne		De Saint-Ouen-La-Thène à Prignac		400 kg	270 kg à l'ouverture + 2 lâchers de 65 kg chacun semaines 12 et 16.	
		Gravouse, Saudrenne, Veine Froide, Dandelot, Auriou, Migron		141 kg	77 kg à l'ouverture + 2 lâchers de 32 kg chacun semaines 12 et 16.	
SECTEUR OUEST						
La Seudre	2 ^{ème}	Saint-André-de-Lidon, Les Châtelards (Meursac), l'Île (Corme-Ecluse) et Les Trois-Doux/La Jacqueline (Saint-Romain-de-Benet/Le Chay)	Seudre-Atlantique	350 kg	250 kg à l'ouverture + 100 kg 2 semaines après l'ouverture.	TAC
Le Canal Charente-Seudre		Lieu-dit Le Lindron à Marennes	Gaule Marennaise	450 kg	300 kg à l'ouverture + 150 kg semaine 12.	
La Trézence		De Migré à Puyrolland	Gardon Boutonnais	500 kg	1 lâcher de 350 kg à l'ouverture + 1 lâcher de 150 kg 3 semaines après l'ouverture.	TAC, TRF, SDF
La Soie		Chantemerle-sur-la-Soie				
SECTEUR CENTRE						
Le Bramerit	1 ^{ère}	Du pont du Lieu-dit Chez Ferret au pont de la RD 114 (Saint-Savinien)	Mouche de St-Savinien	400 kg	100 kg à l'ouverture + 3 lâchers de 100 kg chacun semaines 12, 14 et 16.	TRF, TAC, SDF
Le Coran		De Saint-Bris-des-Bois à la confluence avec le fleuve Charente	Pêcheurs Saintongeais	600 kg	300 kg à l'ouverture + 2 lâchers de 150 kg chacun semaines 12 et 14.	TRF
Le Bourru	2 ^{ème}	Lieu-dit Bourru, entre RN 141 et RD 24		100 kg	50 kg à l'ouverture + 50 kg semaine 12.	TAC
L'Arnoult	Luchat – La Clisse	30 kg		1 lâcher de 30 kg à l'ouverture.		
SECTEUR SUD						
La Seugne	2 ^{ème}	Lieu-dit Le Coudinier (Mosnac)	Pêcheurs d'Anguilles de la Seugne	10 kg	1 lâcher à l'ouverture	TAC
		Fléac-sur-Seugne		35 kg	1 lâcher à l'ouverture	
		Pons-centre		115 kg	1 lâcher à l'ouverture	

Cours d'eau	Catégorie piscicole	Secteurs	AAPPMA	Quantités	Observations	Espèces
SECTEUR SUD (SUITE)						
La Seugne	2 ^{ème}	Lieu-dit Château-Renaud (Bougneau)	Pêcheurs d'Anguilles de la Seugne	65 kg	1 lâcher à l'ouverture	TAC
		Lieu-dit Auvignac (Montils)		35 kg	1 lâcher à l'ouverture	
		Entre les lieux-dits Les Furnes et Jarlac sur le bras de Seugne dit l'Etier des Terres ou Etier de Jarlac (Montils)		68 kg	1 lâcher à l'ouverture	
		Lieu-dit Le Moulin de Rabaine (La Jard)		55 kg	1 lâcher à l'ouverture	
		Lieu-dit Courcion (Berneuil)		35 kg	1 lâcher à l'ouverture	
		Lieu-dit Le Gué de Marraud sur le bras de Seugne dit l'Etier de Courpignac (Les Gonds)		32 kg	1 lâcher à l'ouverture	
La Maine	1 ^{ère}	Saint-Hilaire-du-Bois et Clion/Seugne (lieux-dits Chez Tardi, le Pont de Tende, le Moulin d'Isaac, Le Mars).	Gaule Jonzacaïse	420 kg	240 kg à l'ouverture + 180 kg semaine 13.	TRF, TAC
Le Tarnac		Du pont de La Laigne au Moulin de Goribon, commune de Nieul-le-Virouil.		100 kg	55 kg à l'ouverture + 45 kg semaine 13.	
Le Biget	2 ^{ème}	Du pont de La Roche (commune de Celles, pont D 47 direction Gimeux) à la confluence avec le Né.	Gaule Jonzacaïse	80 kg	40 kg à l'ouverture + 40 kg semaine 14.	TRF
Le Pharaon		Du pont de Bapaille (Mortiers) au lieu-dit Le Geay (Léoville).		135 kg	75 kg à l'ouverture + 60 kg semaine 14.	
Le Trèfle		De Saint-Ciers-Champagne (second pont D 251 E3 direction Brie-sous-Archiac, lieux-dits l'Encrevier/La Briasse) au Moulin de Bertin.		135 kg	75 kg à l'ouverture + 60 kg semaine 14.	
Le Taillon		Du pont de la D 145 à Saint-Dizant-du-Gua au lieu-dit Le Sap.	135 kg	75 kg à l'ouverture + 60 kg semaine 14.	TAC, TRF	
La Liveenne		Chepniers, Jussas, Corignac	150 kg	1 lâcher de 50 kg à l'ouverture + 2 lâchers de 50 kg chacun semaines 13 et 16.		
Le Mouzon		Saint-Palais-de-Négrignac, Neuvicq, Saint-Martin-d'Ary et Montguyon	180 kg	1 lâcher de 60 kg à l'ouverture + 2 lâchers de 60 kg chacun semaines 13 et 16.		
Le Lary		Chevanceaux, St-Palais-de-Négrignac, Montlieu-la-Garde, Neuvicq, Orignolles, St-Martin-d'Ary, Clérac, Cercoux, St-Pierre-du-Palais et La Clotte	390 kg	1 lâcher de 130 kg à l'ouverture + 2 lâchers de 130 kg chacun semaines 13 et 16.		
Le Palais		Boresse-et-Martron, Neuvicq, Montguyon, Le Fouilloux, St-Pierre-du-Palais	210 kg	1 lâcher de 70 kg à l'ouverture + 2 lâchers de 70 kg chacun semaines 13 et 16.		
La Dronne		Du Moulin des Herveux au lieu-dit Le Maine Dufour à Saint-Aigulin	310 kg	190 kg à l'ouverture + 120 kg semaine 13.		
La Mâme		De Boscamnant/La Génétouze jusqu'à la confluence avec la Dronne	60 kg	40 kg à l'ouverture + 20 kg semaine 13.		
La Mozenne	De Saint-Martin-de-Coux jusqu'à la confluence avec la Dronne	30 kg	20 kg à l'ouverture + 10 kg semaine 13.			
TOTAL				10 119 Kg	Dont 5 904 kg pour l'ouverture	